

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/017

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 08 MARS 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 13 : DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR 2022 POUR DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Sébastien GLOCK, conseiller municipal expose à l'assemblée :

« Dans une logique d'amélioration de la sécurité routière, il est projeté de sécuriser les entrées de ville à Rech et à Salzbronn sur la Route Départementale 28.

Dans ces deux entrées d'agglomération, des riverains se plaignent régulièrement d'une vitesse excessive des véhicules. A l'entrée de Rech, 4 accidents ont été constatés ces deux dernières années.

Le premier aménagement, situé au niveau du 117 Grand Rue à Rech, consiste à créer un plateau ralentisseur en enrobé dans la continuité des aménagements réalisés dans la traversée de RECH. Cet aménagement permettra de « casser » la vitesse des véhicules entrant dans l'agglomération. Le coût de ce ralentisseur avec la signalisation réglementaire est estimé à 21 632.98 € H.T. soit 25 959.58 € TTC.

A Salzbronn, il est proposé d'installer deux paires de coussins berlinois dans la rue des Salines afin de mieux maîtriser la vitesse sur l'ensemble de l'axe. Le coût de ces coussins berlinois avec la signalisation réglementaire est estimé à 8 456.90 € H.T. soit 10 154,26 € TTC.

Soit un total de 30 089,88 € H.T. (36 107.86 € T.T.C.) pour l'ensemble de ces aménagements de sécurité.

Ces aménagements sont susceptibles d'être éligibles aux subventions allouées par le Conseil Départemental au titre du programme AMISSUR. »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Sébastien GLOCK, conseiller municipal,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de faire réaliser les aménagements décrits ci-avant pour sécuriser les entrées de ville à Rech et à Salzbronn sur la Route Départementale 28,
- prend acte que l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 30 089,88 € H.T.,
- sollicite la subvention susceptible d'être accordée pour cette opération auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre du programme AMISSUR,
- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour cet aménagement,

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le



ID : 057-215706284-20220308-D2022_017-DE

- autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires à ces aménagements avec le Département de la Moselle,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces travaux,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 14 mars 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 14 mars 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT